

DECRET N° 91-37 du 14 Février 1991

Portant nomination de Monsieur Ernest  
AGBEDE, en qualité de Directeur Adjoint  
de la Coordination des Ressources Exté-  
rieures au Ministère du Plan et de la  
Statistique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,

- WU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la  
République du Bénin ;
- WU la Loi Constitutionnelle N° 90-022 du 13 Août 1990 portant Organi-  
sation des Pouvoirs durant la Période de Transition ;
- WU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier  
Ministre ;
- WU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouver-  
nement de Transition ;
- WU le Décret N° 90-177 du 31 Juillet 1990 portant attributions, orga-  
nisation et fonctionnement du Ministère du Plan et de la Statis-  
tique ;
- SUR Proposition du Ministre du Plan et de la Statistique ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 9 Janvier 1991.

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur Ernest AGBEDE, est nommé Directeur Adjoint de  
la Coordination des Ressources Extérieures au Ministère du Plan et de la  
la Statistique.

.../...

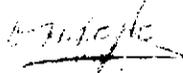
Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 14 Février 1991

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,

Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,



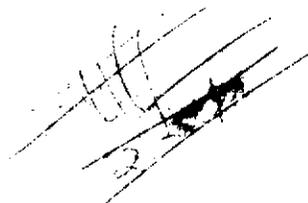
Nicéphore SOGLO

Le Ministre du Plan et de  
la Statistique,



Paul DOSSOU

Le Ministre des Finances,



Idelphonse LEMON

Ampliations : PR 6 PM 4 HCR 4 CS 2 MPS-MF 8 AUTRES MINISTERES 15 DB-  
DCF-DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE 3 UNB-FASJEP 2 IGE 2 GCONB 1 DCCT 1  
BN-DAN 2 INTERESSE 1 J.O. 1.-